



Crédits parlementaires accordés et financement des arts par le Conseil des arts, de 1957-1958 à 2016-2017¹

Année financière	Crédits parlementaires ²		Financement des arts par le Conseil des arts ³	
	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2016-2017 ⁴	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2016-2017
1957-1958 ⁵	749 000 \$	6 498 081 \$
1958-1959	1 435 000 \$	12 121 974 \$
1959-1960	1 263 000 \$	10 599 294 \$
1960-1961	1 397 000 \$	11 572 568 \$
1961-1962	1 406 000 \$	11 498 752 \$
1962-1963	1 478 000 \$	11 935 547 \$
1963-1964	1 424 000 \$	11 356 621 \$
1964-1965	1 475 000 \$	11 548 171 \$
1965-1966 ⁶	1 933 000 \$	14 773 643 \$	3 374 000 \$	25 787 000 \$
1966-1967	3 108 000 \$	22 803 840 \$	4 297 000 \$	31 527 703 \$
1967-1968	6 637 000 \$	47 082 365 \$	7 039 000 \$	49 934 122 \$
1968-1969	7 479 000 \$	51 079 979 \$	8 689 000 \$	59 344 021 \$
1969-1970	8 492 000 \$	55 348 873 \$	9 412 000 \$	61 345 218 \$
1970-1971	8 831 000 \$	55 857 163 \$	10 269 000 \$	64 952 690 \$
1971-1972	10 513 000 \$	64 587 043 \$	12 069 000 \$	74 146 392 \$
1972-1973	14 326 000 \$	83 993 534 \$	15 239 000 \$	89 346 466 \$
1973-1974	17 323 000 \$	94 248 864 \$	18 986 000 \$	103 296 712 \$
1974-1975	20 447 000 \$	100 205 908 \$	22 411 000 \$	109 831 008 \$
1975-1976	30 181 000 \$	133 628 979 \$	31 062 000 \$	137 529 683 \$
1976-1977	32 620 000 \$	134 675 498 \$	33 205 000 \$	137 090 740 \$
1977-1978	37 537 000 \$	143 444 964 \$	37 815 000 \$	144 507 321 \$
1978-1979	39 152 000 \$	137 352 918 \$	41 074 000 \$	144 095 672 \$
1979-1980	41 116 000 \$	131 982 360 \$	41 795 000 \$	134 161 950 \$
1980-1981	44 647 000 \$	130 288 064 \$	43 693 000 \$	127 504 118 \$
1981-1982	52 941 000 \$	137 325 745 \$	51 557 000 \$	133 735 733 \$
1982-1983	59 883 000 \$	140 054 230 \$	60 754 000 \$	142 091 322 \$
1983-1984	65 581 000 \$	144 932 881 \$	65 502 000 \$	144 758 293 \$
1984-1985	72 614 000 \$	153 855 406 \$	70 108 000 \$	148 545 663 \$
1985-1986	74 244 000 \$	151 316 343 \$	69 257 000 \$	141 152 362 \$
1986-1987	85 311 000 \$	166 980 677 \$	84 088 000 \$	164 586 878 \$
1987-1988	96 895 000 \$	181 625 080 \$	82 545 000 \$	154 726 686 \$
1988-1989	93 251 000 \$	168 166 129 \$	93 337 000 \$	168 321 219 \$
1989-1990	103 503 000 \$	177 670 925 \$	94 681 000 \$	162 527 278 \$
1990-1991	104 054 000 \$	170 414 969 \$	95 604 000 \$	156 575 939 \$
1991-1992	105 493 000 \$	163 590 594 \$	96 322 000 \$	149 368 899 \$

Année financière	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2016-2017 ⁴	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2016-2017
1992-1993	108 215 000 \$	165 414 357 \$	98 076 000 \$	149 916 171 \$
1993-1994	99 335 000 \$	149 002 500 \$	89 702 000 \$	134 553 000 \$
1994-1995	98 362 000 \$	147 370 838 \$	86 479 000 \$	129 567 137 \$
1995-1996	97 946 000 \$	143 564 685 \$	84 300 000 \$	123 563 014 \$
1996-1997 ⁷	91 093 000 \$	131 567 393 \$	84 694 000 \$	122 325 192 \$
1997-1998 ⁸	113 968 000 \$	161 874 903 \$	101 655 000 \$	144 386 084 \$
1998-1999 ⁹	116 169 000 \$	163 374 585 \$	111 757 000 \$	157 169 757 \$
1999-2000	116 584 000 \$	161 134 398 \$	111 044 000 \$	153 477 391 \$
2000-2001 ¹⁰	127 431 000 \$	171 510 906 \$	113 795 000 \$	153 158 050 \$
2001-2002 ¹¹	151 776 000 \$	199 264 196 \$	133 347 000 \$	175 069 067 \$
2002-2003 ¹²	153 707 000 \$	197 359 788 \$	139 065 000 \$	178 559 460 \$
2003-2004 ¹³	155 604 000 \$	194 353 634 \$	134 815 000 \$	168 387 607 \$
2004-2005 ¹⁴	152 111 000 \$	186 543 003 \$	130 051 000 \$	159 489 479 \$
2005-2006 ¹⁵	151 683 000 \$	182 019 600 \$	129 491 000 \$	155 389 200 \$
2006-2007 ¹⁶	172 507 000 \$	203 023 820 \$	149 990 000 \$	176 523 520 \$
2007-2008 ¹⁷	182 507 000 \$	210 169 496 \$	161 904 000 \$	186 443 709 \$
2008-2009 ¹⁸	182 242 000 \$	205 082 145 \$	158 270 000 \$	178 105 767 \$
2009-2010 ¹⁹	183 122 000 \$	205 532 035 \$	158 390 000 \$	177 773 392 \$
2010-2011 ²⁰	181 277 000 \$	199 793 706 \$	154 532 000 \$	170 316 814 \$
2011-2012 ²¹	180 958 000 \$	193 786 549 \$	157 304 000 \$	168 455 660 \$
2012-2013 ²²	181 180 000 \$	191 154 577 \$	153 397 000 \$	161 842 028 \$
2013-2014 ²³	181 974 000 \$	190 272 489 \$	153 640 000 \$	160 646 384 \$
2014-2015 ²⁴	182 224 000 \$	186 881 482 \$	155 141 000 \$	159 106 265 \$
2015-2016 ²⁵	182 224 000 \$	184 814 863 \$	157 286 000 \$	159 522 294 \$
2016-2017 ²⁶	222 574 000 \$	222 574 000 \$	196 793 000 \$	196 793 000 \$
	... sans objet	... non disponible		

¹ Les montants reflètent le mandat du Conseil des arts du Canada. Par conséquent, les montants alloués aux programmes des sciences sociales et humaines qui faisaient partie du Conseil des arts de 1957-1958 à 1977-1978 sont exclus.

Sources :

Crédits parlementaires : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances, 1957-1958 à l'année fiscale la plus récente.

Financement des arts : de 1957-1958 à 1981-1982 : L. Mailhot, B. Melançon, Le Conseil des arts du Canada, 1957-1982, Léméac, 1982, p.67; pour 1982-1983 et 1983-1984 : Le Conseil des arts du Canada, 1983-1984, Rapport annuel; de

1984-1985 à 1993-1994: Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances; de 1994-1995 à l'année fiscale la plus récente : Le Conseil des arts du Canada, Rapports annuels.

² Le crédit parlementaire constitue la principale source de revenus du Conseil des arts. Il fournit les fonds des divers programmes de subventions et prix, de la Commission canadienne pour l'UNESCO, de programme d'acquisition des œuvres acquises par la Banque d'œuvres d'art (créée en 1972) et les paiements versés aux auteurs dans le cadre du Programme du droit de prêt public (créée en 1986). Le crédit parlementaire n'est pas utilisé pour les Fonds spéciaux, comme les prix Killam ou Molson.

³ Le financement aux arts inclut les subventions attribuées aux artistes et organismes artistiques dans le cadre des divers programmes, les œuvres acquises par la Banque d'œuvres d'art et les paiements du Programme du droit de prêt public. Il inclut aussi les prix du Conseil des arts tels le prix Jules-Léger pour la nouvelle musique de chambre et les prix du Gouverneur général en littérature, en arts de la scène, en architecture, en arts visuels et en arts médiatiques. Le financement des arts n'inclut pas les Fonds Spéciaux tels les prix Killam et Molson.

⁴ Les tableaux sommaires rétrospectifs de l'Index des prix à la consommation de Statistique Canada ont été utilisés pour la conversion des dollars en cours en dollars de l'année fiscale la plus récente, <<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ46a-fra.htm>> .

⁵ En 1957, le gouvernement du Canada recevait 100 millions de dollars en legs de la part de Sir James Hamet Dunn

⁶ De 1965-1966 à 1977-1978, les montants relatifs au crédit parlementaire figurant au tableau comprennent les sommes allouées aux programmes de subventions en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Cette portion est établie en fonction du pourcentage des dépenses pour les deux et les dépenses liées aux programmes en sciences sociales et humaines, comme le mentionnent les rapports annuels de ces années financières. Vous trouvez cidessous les pourcentages des dépenses des programmes en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

<u>1965-1966 : 55,60 %</u>	<u>1969-1970 : 35,83 %</u>	<u>1973-1974 : 47,43 %</u>	<u>1977-1978 : 56,84 %</u>
<u>1966-1967 : 44,74 %</u>	<u>1970-1971 : 36,49 %</u>	<u>1974-1975 : 50,04 %</u>	
<u>1967-1968 : 39,27 %</u>	<u>1971-1972 : 39,96 %</u>	<u>1975-1976 : 55,16 %</u>	
<u>1968-1969 : 36,34 %</u>	<u>1972-1973 : 44,57 %</u>	<u>1976-1977 : 54,68 %</u>	

⁷ La baisse du crédit parlementaire de 1996-1997 correspond au transfert de 3,1 millions de dollars du Conseil des arts au ministère du Patrimoine canadien pour le financement de l'École nationale de théâtre et de l'École nationale de ballet.

⁸ Le crédit parlementaire de 1997-1998 inclut les fonds annuels additionnels de 25 millions de dollars qui débutent cette année.

⁹ En ce qui concerne le crédit parlementaire, 10 millions de dollars au total ont été reçus comme financement non récurrent (4 millions en 1998-1999, 4 millions en 1999-2000 et 2 millions en 2000-2001), afin de financer des projets spéciaux du millénaire grâce aux Fond du millénaire, lequel a fourni 10 millions de dollars en subventions sur deux ans (1998-1999 et 1999-2000). Une petite partie (environ 602 000 \$) a été allouée à des subventions additionnelles en 2000-2001.

¹⁰ Le crédit parlementaire de 2000-2001 inclut des fonds additionnels de 10 millions, qui ont commencé cette même année, et les fonds de 600 000 \$ pour le PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle).

¹¹ Le crédit parlementaire de 2001-2002 inclut les 25 millions de dollars en crédit parlementaire annoncé en mai 2001, les 900 000 \$ pour le PICLO et les 295 000 \$ pour l'IPOLC (Interdepartmental Partnership with Official Language Communities).

¹² Le crédit parlementaire de 2002-2003 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, 900 000 \$ pour le PICLO et 500 000 \$ pour l'IPOLC.

¹³ Le crédit parlementaire de 2003-2004 inclut le crédit supplémentaire de 25 millions de dollars, les 1 119 000 \$ pour Terminus 1525, les 580 000 \$ pour les diffuseurs de la danse, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, le 1 million de dollars pour l'aide à l'acquisition d'équipement à l'intention des organismes de production en arts médiatiques ainsi que les 50 000 \$ pour l'Alliance des droits des créateurs.

¹⁴ Le crédit parlementaire de 2004-2005 comprend le crédit supplémentaire de 25 millions, les 600 000 \$ pour Terminus 1525, les 300 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, les 230 000 \$ pour la CITF (Commission internationale du théâtre francophone) et les 200 000 \$ pour l'initiative SPARK (ainsi que la contribution de 1 500 000 \$ pour l'initiative de réallocation).

¹⁵ Le crédit parlementaire de 2005-2006 inclut l'allocation supplémentaire de 25 millions de dollars ainsi qu'une portion de 2 500 000 \$ pour l'Initiative d'accroissement de la capacité (ainsi que la contribution de 1,5 million de dollars à l'initiative de réallocation).

¹⁶ Le crédit parlementaire de 2006-2007 inclut un supplément de 20 millions de dollars.

¹⁷ Le crédit parlementaire de 2007-2008 inclut un supplément de 30 millions de dollars.

¹⁸ Le crédit parlementaire de 2008-2009 inclut un supplément de 500 000 \$ au Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO, les 800 000 \$ pour le PICLO et l'IPOLC, ainsi que les 250 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore.

¹⁹ Le crédit parlementaire de 2009-2010 inclut un supplément de 750 000 \$ pour la mise en œuvre du nouveau Programme national de traduction pour l'édition du livre et un rajustement rétroactif compensatoire de 1,5 million de dollars.

²⁰ Les crédits parlementaires de 2010-2011 ont été réduits de 1 356 000 \$ à la suite du transfert des ressources à d'autres partenaires, pour la gestion du Programme du Fonds de la musique du Canada. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'une compression financière de 185 968 \$ ainsi que d'un supplément de 127 000 \$ pour la Commission internationale du théâtre francophone (CITF).

²¹ Les crédits parlementaires de 2011-2012 ont été réduits de 700 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires comprend un supplément de 127 000 \$ pour la CITF et un supplément de 50 000 \$ pour l'Enquête qualitative sur la diffusion des arts menée par l'Association canadienne des organismes artistiques (CAPACOA).

²² Les crédits parlementaires de 2012-2013 ont été augmentées de 250 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le chiffre des crédits parlementaires tient compte du montant supplémentaire de 127 000 \$ pour la CITF et d'un transfert de 20 000 \$ au Patrimoine canadien pour appuyer conjointement trois rapports de recherche statistique sur les arts au Canada.

²³ Les crédits parlementaires de 2013-2014 ont été accrus de 250 000 \$, relativement à l'initiative Feuille de route du Canada et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.

²⁴ Les crédits parlementaires de 2014-2015 ont été accrus en raison d'une hausse additionnelle de 250 000 \$, relativement à l'initiative Feuille de route du Canada et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.

²⁵ Les crédits parlementaires de 2015-2016 sont identiques à 2014-2015.

²⁶ Les crédits parlementaires pour 2016-2017 ont été augmentés de 40 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016, en plus d'une hausse additionnelle de 250 000 \$ en lien avec l'initiative Feuille de route du Canada.